



# Document d'incidences - Plan type

	Principaux interlocuteurs	Documents de référence
<p><b>Analyse de l'état initial :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>description de la ressource souterraine (géologie, hydro-géologie, captages d'eau...);</li> <li>description de la ressource superficielle (notamment pour les cours d'eau avec le système d'évaluation de la qualité des cours d'eau);</li> <li>description des milieux aquatiques et naturels (inventaires des habitats, de la faune, de la flore, des zones classées au titre de l'environnement (ZNIEFF, ZPS, ZSC));</li> <li>diagnostic de l'assainissement, le cas échéant;</li> <li>quantification et qualification des sédiments, le cas échéant;</li> <li>bilan des risques d'inondation.</li> </ul>	<p>BRGM Hydrogéologues / AEAG</p> <p>DREAL AEAG SPANC / SATESE DREAL DREAL</p>	<p>CIZI</p> <p>PPRI, PLU</p>
<p><b>Incidences des aménagements prévus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>pendant les travaux;</li> <li>pendant l'exploitation de l'installation, de l'ouvrage ou de l'activité.</li> </ul>	<p>Maitre d'ouvrage Propriétaire / gestionnaire</p>	
<p><b>Incidence du projet et prévisions d'impacts sur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>l'écoulement et le niveau des eaux superficielles : volumes prélevés ou rejetés, quantité stockée ou évaporée, perturbation des écoulements en période de crue...;</li> <li>les nappes souterraines : niveau, risques de colmatage;</li> <li>la qualité des eaux superficielles et des eaux souterraines;</li> <li>les équilibres écologiques (faune, flore et habitats);</li> <li>les sédiments;</li> <li>les phénomènes d'inondation;</li> <li>les systèmes d'assainissement (en cas de raccordement des effluents sur le réseau).</li> </ul>	<p>Bureau d'étude</p> <p>DREAL / BRGM ONEMA ONCFS DREAL</p> <p>Gestionnaire station épuration</p>	<p>ZRE</p> <p>PPRI</p>
<p><b>Compatibilité du projet avec le SDAGE Adour-Garonne :</b></p> <p>Ce volet doit permettre de démontrer la compatibilité du projet avec l'ensemble des dispositions du SDAGE identifié au niveau de l'état initial et applicable au projet. Ce point ne doit pas constituer un listing des dispositions applicable mais une réelle mise en compatibilité du projet avec les orientations du SDAGE.</p>	<p>Police de l'eau Bureau d'étude</p>	<p>SDAGE SAGE</p>
<p><b>Mesures compensatoires, correctives, d'atténuation ou de suppression des incidences à l'égard des :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>eaux souterraines;</li> <li>eaux de surface;</li> <li>milieux aquatiques et aux équilibres écologiques;</li> <li>habitations/tiers;</li> <li>conditions et échéancier de réalisation des mesures compensatoires et correctives.</li> </ul> <p>Remarque : une mesure compensatoire n'est pas un « droit à détruire » mais une série de mesures qui vise à « compenser » les atteintes au milieu liées au projet et veiller au suivi physico-chimique et biologique de la ressource en eau.</p>	<p>Police de l'eau Bureau d'études Propriétaire / gestionnaire</p>	
<p><b>Méthodologie et origine des données de l'étude :</b></p> <p>Afin d'apprécier le fondement scientifique des données contenues dans le document, il est nécessaire de préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>l'origine des données fournies (terrain ou bibliographiques);</li> <li>les méthodologies de travail;</li> <li>les méthodologies d'investigation;</li> <li>les outils de mesure d'incidences des aménagements (logiciel hydraulique, hydrologique).</li> </ul>	<p>Bureau d'études</p>	

**Principaux interlocuteurs : voir fiche Contacts**

CIZI : Cartographie Informative des Zones Inondables

PPRI : Plan de Prévention du Risque inondation

PLU : Plan Local d'Urbanisme

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZPS : Zone de Solidarité Prioritaire

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

ZRE : Zone de Répartition des Eaux